

Assemblée publique de consultation tenue en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, lundi le 6 mars 2023, à 16 h, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Côté.

Étaient présents, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

À 16 h 15, monsieur le maire invite le directeur général à présenter les modifications apportées par le projet de règlement :

Règlement 1507-23 :

Règlement relatif à la démolition d'immeubles.

Une période de questions et d'interventions du public suit cette présentation.

0 Personne(s) assistait (aient) à l'assemblée.

À 16 h 16, aucune autre question n'étant posée, l'assemblée est fermée.

---

MAIRE

---

GREFFIÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le lundi 6 mars 2023 à 19h30, à laquelle assistaient le conseiller Jean-Michel Noël, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Était absent : le conseiller Mathieu Denis.

Étaient également présents, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
  - 4.1 rapport du maire**
  - 4.2 État des revenus et dépenses**
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC**
  - question d'ordre général;
  - durée maximale: 20 minutes;
  - chaque intervenant doit s'identifier;
  - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
  - 7.1 comptes du mois;
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
  - 8.1 ouverture de soumission - Exploitation de l'usine d'épuration des eaux usées de Gaspé
  - 8.2 services professionnels pour les plans et devis - Travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable à l'Anse-au-Griffon
  - 8.3 services professionnels pour les plans, devis et la surveillance des travaux pour la reconstruction des postes de pompage PP-2 et SP-22
  - 8.4 services professionnels pour l'étude de capacité résiduelle des infrastructures d'égout et d'aqueduc du secteur Gaspé centre
  - 8.5 services professionnels pour les relevés d'arpentage, esquisse et estimation pour deux (2) options dans le projet d'une rampe de mise à l'eau au quai à l'Anse-au-Griffon

8.6 ouverture de soumission - Services professionnels pour la réalisation d'un audit quinquennal de l'installation de production d'eau potable au centre-ville de Gaspé

8.7 ouverture de soumission - Fourniture d'une fourgonnette

## **9. SERVICES MUNICIPAUX**

### **9.1 Protection contre les incendies**

### **9.2 Urbanisme, aménagement et environnement**

### **9.3 Loisirs et culture**

9.3.1 aide financière - Club de boxe olympique du grand Gaspé

9.3.2 aide financière - Journée des familles au Mont-Béchervaise

9.3.3 abrogation de la résolution 22-12-048 – Achat de buts de soccer

### **9.4 Travaux publics**

9.4.1 remplacement des pompes d'eau potable dans le parc industriel des Augustines

9.4.2 taux de location des machineries et de la main-d'œuvre de la Ville de Gaspé 2023-2024

### **9.5 Services administratifs**

9.5.1 autorisation de signature - Convention d'aide financière - Programme de soutien aux aéroports régionaux (PSAR)

9.5.2 renouvellement du bail - Chalet de la plage Haldimand

### **9.6 Services juridiques et greffe**

9.6.1 autorisation d'activités - Millimetrik à Gaspé

9.6.2 demande de dérogation mineure - madame Julie Joncas et monsieur Richard Joncas

9.6.3 maire suppléant et substitut du maire

9.6.4 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1503-23

### **9.7 Direction générale**

9.7.1 réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie

9.7.2 aide financière - Plan de visibilité - 30e classique de golf - Fondation Santé Côte-de-Gaspé

9.7.3 programme de subvention au transport adapté - Demande d'aide financière 2023

9.7.4 dépôt du rapport sur la gestion contractuelle pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022

### **9.8 Ressources humaines**

- 9.8.1 embauche au poste de coordonnateur-trice aux communications et aux relations publiques
- 9.8.2 programme d'aide aux employés pour les pompiers et l'équipe de sauvetage de la Ville de Gaspé
- 9.8.3 adoption de la description de fonction pour le poste cadre de chargé-e de projets

## **9.9 Projets majeurs**

## **10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

- 10.1 amendant le règlement de zonage 1156-11 en agrandissant la zone HC-220 à même une partie de la zone HF-204, et ce, afin d'inclure une partie du lot 4 734 903, cadastre du Québec
- 10.2 amendant le règlement 671-97 constituant un comité consultatif d'urbanisme
- 10.3 décrétant l'adoption d'un programme de revitalisation pour les périmètres d'urbanisation de Rivière-au-Renard et Gaspé et remplaçant le règlement 1441-21

## **11. AVIS DE MOTION**

- 11.1 relatif à la démolition d'immeubles

## **12. RAPPORT DES COMITÉS**

## **13. AFFAIRES NOUVELLES**

## **14. QUESTIONS DU PUBLIC**

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

## **15. FERMETURE DE LA SÉANCE**

**RÉS. 23-03-001**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE le maire mentionne que le point 8.1 ouverture de soumission – Exploitation de l'usine d'épuration des eaux usées de Gaspé, est rayé de l'ordre du jour;

IL est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté avec la modification apportée.

**RÉS. 23-03-002**

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

CONSIDÉRANT QUE des copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et villes, et qu'en conséquence, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 6 et 20 février 2023, résolutions 23-02-001 à 23-02-072 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

## RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

Déjà rendu en mars! Les journées allongent et ça commence à faire du bien au moral!

2 autres choses qui ont fait du bien à mon moral ces dernières semaines, sont l'arrivée en poste de 2 personnes-clés dans mon entourage, ce qui devrait m'enlever un sérieux poids sur les épaules :

- D'abord, on a confirmé il y a quelques semaines l'arrivée de Pascale Rémillard à la tête de Destination Gaspé, pour prendre le relais de notre nouveau député Stéphane Sainte-Croix, un ténor de l'industrie touristique. Pascale entre en fonction le 13 mars et je suis vraiment content qu'on puisse compter sur une personne de sa compétence pour prendre le relais de Stéphane.
- Ensuite, on va le confirmer par résolution tout à l'heure, on aura aussi une nouvelle coordonnatrice aux communications et aux relations publiques, qui substituera en partie à Jérôme Tardif, qui est devenu directeur de circonscription au bureau du député Sainte-Croix. Ce poste s'inscrit dans la foulée de notre réorganisation à la tête de la Ville et de la volonté du Conseil d'avoir une ressource professionnelle à temps plein en communications. Donc, tous les autres dossiers de Monsieur Tardif, principalement de la coordination de dossiers stratégiques, sont entre les mains de la direction générale, et les dossiers de communications sont désormais confiés à cette nouvelle ressource, que je nommerai en résolution tantôt. Mais là aussi, grand soulagement sur mes épaules que d'avoir quelqu'un pour gérer les nombreuses demandes médiatiques, et tout ce qui concerne le Web et les médias sociaux institutionnels de la Ville.

Bref, le soleil printanier prend sa place, et on a du support qui entre en fonction, alors on va reprendre une bonne erre d'aller!

## BILAN DES RENCONTRES

Ceci étant dit, comme d'habitude, j'y vais avec le bilan, en rafale, des rencontres et autres événements auxquels j'ai participé depuis mon dernier bilan, soit les 4 semaines du 6 février au 6 mars inclusivement :

- Si on inclut celle de ce soir, on a eu 3 séances du Conseil et 2 assemblées de consultation;
- 1 CA de Destination Gaspé;
- Pour la MRC :

- 1 séance du Conseil des maires;
- 1 rencontre de planification stratégique du secteur agroalimentaire de la Gaspésie;
- 1 Comité de vitalisation du volet 4 du Fonds région et ruralité;
- Sur la scène régionale, j'ai participé à :
  - 1 CA de la Régie des matières résiduelles avec les conseillers Côté et Keays;
  - 1 CA de l'Alliance de l'Est en énergie renouvelables;
  - 1 Table des préfets;
  - 1 Comité de sélection du volet 1 du Fonds régions et ruralité;
- Du côté de l'UMQ, j'ai eu :
  - 1 Bureau des dirigeants;
  - 1 Comité exécutif;
  - 1 Conseil d'administration à Québec, avec un souper d'équipe;
  - J'ai participé aux consultations prébudgétaires du ministre des Finances Éric Girard, où on a déposé les attentes du milieu municipal québécois face au prochain budget de Québec;
  - J'ai aussi eu une rencontre avec le ministre de la Culture et des Communications, Mathieu Lacombe, où il a été notamment question de la valorisation de notre culture québécoise à cette ère du numérique, ainsi que de protection de notre patrimoine;
  - J'ai rencontré également la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés, Sonia Bélanger, où on a parlé des politiques MADA, de mesures de soutien aux aînés, des Maisons des Aînés, etc.;
  - Dernier point pour l'UMQ, j'étais aussi à la table d'honneur au Congrès de l'Association Québécoise des Producteurs d'Énergie Renouvelables, l'AQPER, où j'étais invité comme panéliste pour parler du rôle des municipalités dans la production d'énergies renouvelables, à l'instar de ce qu'on fait ici en Gaspésie avec l'éolien communautaire;
- Maintenant, dans les autres sphères politiques ou ministérielles, j'ai eu :
  - Une rencontre en tête à tête avec le Chef de la Première Nation Mi'gmaq de Gespeg, Terry Shaw, pour voir comment nos communautés pouvaient mieux collaborer ensemble sur les projets sur le territoire;
  - J'ai passé une journée complète avec la Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Christine Fréchette, qui était à Gaspé pour entendre les intervenants régionaux en matière de régionalisation de l'immigration et de francisation. Avec mes collègues préfets, on s'est fait entendre en matinée et je suis resté pour entendre également les autres groupes consultés par la ministre, en plus de visiter des entreprises avec elle;
  - J'ai aussi assisté à la conférence de presse de la Ministre des Pêches et Océans, l'Honorable Joyce Murray, de notre députée et ministre du Revenu National, Diane LeBouthillier et de notre député de Gaspé et adjointe gouvernemental pour les Pêches à Québec, Stéphane Sainte-Croix, lors de laquelle 2,5 millions\$ ont été remis à des projets innovants en région, dont 1,5 million\$ à Mérinov ici à Gaspé pour de la recherche et développement dans la prometteuse filière des algues;
  - Par ailleurs, j'ai aussi participé à une autre consultation prébudgétaire avec le cabinet du ministre des Finances Éric Girard, spécifiquement sur le lien maritime avec Anticosti et la

- Côte-Nord;
- En plus d'une rencontre avec le cabinet de la ministre des Transports Geneviève Guilbault sur ce même sujet;
  - Finalement, je dois souligner la tenue d'une rencontre quasi-historique entre le Conseil municipal de Gaspé et le Conseil de bande de Gespeg, rencontre sur laquelle je reviendrai un peu plus tard dans mon rapport.
  - Par ailleurs, j'ai dénombré 6 autres rencontres avec des organismes ou des entreprises, notamment le Cégep, LM et Desjardins par exemple;
  - Sans compter les nombreuses rencontres internes à la Ville, la MRC, la RÉGIM et à l'UMQ, ni les nombreuses discussions avec des élus municipaux de partout au Québec et des entrevues d'embauche;
  - Côté événementiel :
    - J'étais présent à l'événement entourant l'arrivée de la Chaise des générations;
    - À York, au lancement de la plateforme Bonfyre média pour la communauté anglophone de la Gaspésie;
    - À l'ouverture officielle du Tournoi Novice-Atome de Gaspé; et
    - À un match de nos Corsaires à Rivière-au-Renard;
    - J'ai aussi participé à la remise des certificats pour la persévérance scolaire auprès de personnes inspirantes. Pour 2023, le Conseil des maires de la MRC a choisi Yannik Bergeron, fortement impliqué pour notre jeunesse, que ce soit dans l'animation aux tournois de hockey mineur, dans l'animation de la ligue d'improvisation à C-E-Pouliot ou dans les événements du Centre de pédiatrie sociale; et on a choisi comme groupe, le Club bleu et or de Grande-Vallée qui performe contre vents et marées et qui regroupe, rassemble et développe l'appartenance des jeunes dans le secteur de l'Estran; bravo encore!;
    - Autre événement, je le disais tout à l'heure, j'étais au Congrès de l'AQPER pour UMQ, mais aussi au nom de l'Alliance de l'Est en énergie renouvelable avec plusieurs collègues, et on m'a assigné une 2e fois à table d'honneur au nom de l'Alliance;
    - Dernier événement, j'ai participé au lancement des consultations dans le cadre de la planification stratégique de la Corporation de développement de Rivière-au-Renard, entre autres en ce qui concerne l'animation du projet de la Capitale québécoise des pêches maritimes.
  - Finalement, côté médias, outre les points de presse, j'ai dénombré 23 entrevues médias durant ces 4 semaines;
  - Voilà donc ce qui complète le bilan des activités à l'agenda.

## PREMIÈRES NATIONS

Comme premier sujet de fond pour ce soir, j'aimerais parler des relations avec nos amis des Premières Nations.

À Gaspé, c'est connu et reconnu, la communauté Mi'gmaq fait partie intégrante de notre quotidien puisqu'on vit sur le même territoire qu'on partage harmonieusement. Je sais que ce n'est pas la même harmonie qui règne partout au Québec et ailleurs, et c'est pourquoi je nous estime privilégiés d'avoir ce genre de contact de proximité avec nos amis de Gespeg.

Je sais aussi qu'on peut toujours faire mieux pour alimenter cette saine relation, d'abord en reconnaissant que le peuple Mi'gmaq vivait ici des millénaires avant que Jacques Cartier n'arrive et que les premiers

colons et pêcheurs européens ne s'installent sur les rives du Gespe'gewa'gi.

C'est pour faire mieux que le Chef Shaw et moi avons décidé de nous rencontrer plus souvent. De se consulter davantage. Et de s'impliquer mutuellement le plus en amont que possible des nombreux projets qu'on pilote. Pour bonifier les projets. Pour s'assurer qu'ils respectent ce magnifique territoire. Pour susciter une plus grande adhésion de nos communautés.

Alors, j'ai eu une bonne discussion avec le Chef, et nos 2 conseils se sont rencontrés à cet effet. La semaine prochaine, il y aura un Forum régional et à la fin du mois, un Forum national sur les relations entre les peuples autochtones et le milieu municipal. Une tribune pour apprendre, mais aussi pour montrer le niveau de collaboration qu'on peut tisser.

## PROJETS D'INFRASTRUCTURES

Maintenant, un petit tour d'horizon de quelques grands projets qui nous animent.

D'abord, le nouveau lien routier sera complété à la fin du printemps. Il reste principalement l'asphaltage à y compléter. C'est possible qu'en avril, avant le dégel, on y fasse circuler une première cargaison de pales d'éoliennes si c'est requis.

Ensuite, dans le projet de Rivière-au-Renard, Capitale des Pêches, j'ai participé à une rencontre avec les ingénieurs, mais les ingénieurs se parlent entre eux. Il reste encore plusieurs vérifications à compléter avant d'amener le dossier au Conseil, mais à brûle-pourpoint, il y aura des changements au projet et ça demeure possible qu'on puisse aménager quelques infrastructures résilientes sur le banc, tout en maintenant l'intégralité du projet dans le secteur de la tour d'observation et le projet multimédias dans l'ancien Magasin Robin. Dossier à suivre dans le prochain mois.

Dossier du complexe sportif de Gaspé. L'appel d'offres d'ingénierie et d'architecture pour la phase 1, soit l'aréna, est en cours. Si tout va bien, on pourra avoir l'heure juste à la 1re séance d'avril sur la suite des choses. Aussi, je m'attends à ce que le gouvernement prévoit des sommes dans un nouveau programme d'infrastructure de sports dans son budget du 21 mars, et une ouverture de programme avant l'été, d'où l'importance d'avancer et d'être prêts.

Et je vous reparlerai de logements et de garderies à la prochaine séance, car les dossiers avancent rondement là aussi, bien que ce ne soient pas des dossiers purement municipaux.

## FÉLICITATIONS

Avant de conclure, comme d'habitude, je veux adresser quelques mots de félicitations à nos gens qui font vibrer et rayonner notre beau coin de pays :

- D'abord, bravo aux 12 athlètes de la Gaspésie dont 10 de La Côte-de-Gaspé qui sont aux finales des Jeux du Québec à Rivière-du-Loup, à commencer par Logane Boulay, porteuse de drapeau pour l'Est-du-Québec et fière patineuse artistique du Club les Sylphides, mais aussi Marc-Alexandre Bouchard en boxe olympique, Alexandra Boulay en haltérophilie, Angélica Dubé et Marissa Langlais en judo, et finalement Zackary Bernatchez, Olivier



Blanchette, Anaëlle Molaison, Jérôme Samuel et Alicia Sergerie en hockey. On les félicite, on leur souhaite de s'amuser et le meilleur des succès;

- Toujours en sport, nos Corsaires sont les grands champions de la saison régulière en hockey Senior et mènent 2-0 en série actuellement. Bravo!;
- Le nageur des Barracudas, Éli Pelletier, qui performe en établissant un standard canadien, sans parler des 29 médailles remportées par le Club à Rimouski en février;
- Les karatékas Alicia Cloutier, Emy Boulay et Elia Stevens du Club Cloutier Karaté qui ont ramené 5 médailles d'une compétition en Beauce;
- Le Club Judo-Tech a aussi ramené 5 médailles de la compétition régionale d'Amqui;
- Les skieurs et skieuses du Club alpin Bechervaise nous a aussi ramené 9 médailles de la 2e compétition régionale du Mont-Comi, après les 8 médailles remportées à la 1re compétition à New Richmond;
- Rivière-au-Renard a aussi reçu la Journée Donald-Chiasson en patinage artistique il y a quelques semaines et je félicite autant l'organisation que les 23 patineuses du Club Les Sylphides qui y ont performé;
- Dans un tout autre registre, je souligne aussi le fait que Claudine Roy ait accédé à la présidence du conseil d'administration de l'Ordre national du Québec, ce qui n'est pas rien;
- Dans le milieu des affaires, un autre signe que Gaspé grandit, soulignons que notre épicerie Provigo Nadine Murray deviendra un Maxi prochainement, ajoutant de l'offre et de la compétition sur le marché de l'alimentation;
- Je félicite aussi Merinov pour ses recherches et l'avancement de la filière des algues, avec l'investissement annoncé la semaine dernière;
- Et finalement, je souligne l'arrivée de Monseigneur Claude Lamoureux, nouvel évêque du diocèse de Gaspé, à qui je souhaite du succès dans son mandat.

## CONCLUSION

En terminant, je réitère, un peu plus d'un an après le début de cette guerre aussi injuste d'inutile, menée par un leader dogmatique, notre soutien au peuple ukrainien, un peuple fort, fier, patriotique et résilient. Un peuple qui a soif de démocratie et de liberté. Nous sommes solidaires de ce peuple et de sa diaspora présente en Gaspésie et ailleurs au pays. Aussi, nos pensées vont également envers peuple russe qui, j'en suis convaincu, est aussi une victime de ce conflit;

Pour mars, je veux souligner, entre autres, la Journée internationale des droits des femmes ce 8 mars et la Journée nationale de la Santé mentale positive le 13 mars, des causes toujours d'actualité et vraiment importantes.

On soulignera aussi la Fête nationale de l'un de nos peuples fondateurs le 17 mars, la Fête des Irlandais, la Saint-Patrick.

Et finalement, je veux remercier encore toutes celles et ceux qui s'impliquent dans nos communautés et qui contribuent à faire rayonner Gaspé et la Gaspésie.

À toutes et à tous, faites attention à vous et aux gens autour de vous.  
Merci

À 19 h 32, la première période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

#### RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Jean-Michel Noël :

- Énumère ses activités du mois de février.

La conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé :

- Le 06 février, j'ai assisté à une séance ordinaire du conseil municipal. Nous avons eu l'honneur d'y recevoir la chaise des générations qui est une initiative des trois communautés du grand Gaspé et qui est un symbole de courage politique afin que nous n'oublions pas les générations futures dans nos décisions. (Initiative des militantes de mères au front). C'était également la première séance en présentiel avec mon fils !
- Le 20 février, nous avons eu une séance ordinaire du conseil municipal.
- Le 27 février, nous avons eu une rencontre avec le Conseil de la nation micmac de Gespeg Nation Micmac de Gespeg. Nous avons eu la chance de discuter de nos instances respectives et de projets en cours. J'ai déjà hâte à notre prochaine rencontre et je crois que de très beaux projets peuvent émerger de cette belle collaboration.
- J'ai assisté à la fête des neiges de La Petite École de Forillon - auberge et centre communautaire de loisir. Ce fut une très belle occasion de se retrouver en communauté et de partager une bonne soupe chaude préparée par les cuisines collectives. Bravo aux organisateurs ainsi qu'aux bénévoles vous faites la différence dans notre milieu.
- J'ai eu également une rencontre accompagnée de notre Maire avec les plaisanciers de l'Anse-au-Griffon afin de discuter des différents enjeux et projets du Havre de pêche de l'Anse-au-Griffon ainsi que de la problématique de l'ensablement. J'ai participé ensuite à la séance du conseil.

Je veux également prendre le temps de remercier les organismes du quartier pour les merveilleuses activités organisées dans le quartier pour la relâche.

Félicitations à Ski Forillon pour son activité de ski de fond organisé dans le Parc Forillon au profit de l'équipage et un énorme merci aux bénévoles du Centre Culturel Le Griffon.

Merci également au Centre des loisirs de Cap-des-Rosiers Ligne du Parc Cap-des-Rosiers/Anse-au-Griffon pour la journée famille et les activités offertes durant la relâche. Votre dynamisme est exemplaire et votre originalité ne cessera jamais de me surprendre ! Je suis certaine que les petits ont adorés leurs friandises lors de la journée cinéma 🍪!

Félicitations également à la petite école de Forillon pour l'édition 2023 de la fête des neiges !

Bonne séance à tous.

Le conseiller Réal Côté :

- Énumère ses activités du mois de février.

Le conseiller James Keays :

- Énumère ses activités du mois de février.

Le conseiller Ghislain Smith :

En plus des rencontres régulières du Conseil municipal, voici les rencontres ou activités auxquels j'ai participé au cours des dernières semaines.

- Le 8 février, j'ai participé à la réunion mensuelle de la M.R.C;
- Le 15 février, j'ai participé à un C.A. de Destination Gaspé;
- Le 21 février, J'ai pris part à une rencontre avec des membres du C.A. du club de l'âge d'or Shamrock de Douglstown, en compagnie de la directrice du service des Loisirs et son adjointe;
- Le 27 février, j'ai participé comme mes collègues à la rencontre avec des membres du Conseil de bande Mic-Mac de Gespeg;
- Mardi dernier, j'ai été invité à assister une conférence intitulée, Une maison sans panneaux solaires peut-elle être une maison écologique ?

Présentée par deux enseignants du CEGEP de Gaspé, qui sont aussi un couple dans la vie, ont pris la décision de se construire une maison à faible émission de carbone. Présentation très intéressante d'un projet commun qui prouve que c'est possible, si on y met le temps et l'énergie, de contribuer au bien-être de notre planète;

Je dis bravo et merci à François et Marie-Lou pour nous avoir partagé ce défi et ainsi nous amener à réfléchir sur les gestes à poser pour faire une différence.

En terminant, je rappelle aux amateurs de pêche à l'éperlan que la date limite du permis accordé pour l'installation de cabane est le 15 mars. Alors je vous invite à préparer le déménagement de votre cabane de pêche au cours des prochains jours. Comme le beau temps s'en vient, il s'agit d'une question de sécurité. Merci

**RÉS. 23-03-003**

#### ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 2 137 469.98 \$ dont :

- Activités financières régulières : 2 137 469.98 \$

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 1 609 898.90 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 156 444.45 \$.

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- Activités financières : 1 981 025.53 \$
- Activités d'investissement : 1 609 898.90 \$

**RÉS. 23-03-004**

**SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS -  
TRAVAUX DE MISE AUX NORMES  
DES OUVRAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
À L'ANSE-AU-GRIFFON**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire effectuer les travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable à l'Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de mandater une firme d'ingénierie pour effectuer les plans et les devis pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE par suite d'un appel d'offres sur SEAO, deux (2) propositions nous ont été soumises, le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

- Arpo groupe-conseil inc. 81/100;
- Stantec Experts-conseils ltée 86/100.

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

- Arpo groupe-conseil inc. 5.50;
- Stantec Experts-conseils ltée 4.26.

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

CONSIDÉRANT QUE l'offre est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis pour les travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable à l'Anse-au-Griffon à Arpo Groupe-conseil inc. pour un montant de 238 178,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 23-03-005**

**SERVICES PROFESSIONNELS  
POUR LES PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE  
DES TRAVAUX POUR LA RECONSTRUCTION  
DES POSTES DE POMPAGE PP-2 ET SP-22**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire effectuer des travaux pour le projet de reconstruction des postes de pompage PP-2 (Petit-Cap) et SP-22 (Sandy-Beach);

CONSIDÉRANT QU'il était requis de mandater une firme d'ingénierie pour effectuer les plans, les devis ainsi que la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE par suite d'un appel d'offres sur SEAO, une (1) proposition nous a été soumise, le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

- Kwatroe Inc. 83/100.

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture de l'offre quantitative, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

- Kwatroe Inc. 13.93.

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

CONSIDÉRANT QUE l'offre est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux du projet de reconstruction des postes de pompage PP-2 (Petit-Cap) et SP-22 (Sandy-Beach) à Kwatroe Inc. pour un montant de 95 500,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 23-03-006**

**SERVICES PROFESSIONNELS  
POUR L'ÉTUDE DE CAPACITÉ RÉSIDUELLE  
DES INFRASTRUCTURES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC  
DU SECTEUR GASPÉ CENTRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire effectuer une étude pour évaluer la capacité résiduelle des infrastructures d'égout et d'aqueduc du secteur Gaspé centre;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de mandater une firme d'ingénierie pour effectuer l'étude de capacité résiduelle de ces infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE par suite d'un appel d'offres sur SEAO, trois (3) propositions nous ont été soumises, le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

- Arpo groupe-conseil inc. 82/100;
- Groupe-conseil CHG inc. 72/100;
- Tetra Tech QI inc. 81/100.

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

- Arpo groupe-conseil inc. 13.27;
- Groupe-conseil CHG inc. 10.43;
- Tetra Tech QI inc. 10.92.

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

CONSIDÉRANT QUE l'offre est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le mandat de services professionnels pour effectuer l'étude de capacité résiduelle des infrastructures d'égout et d'aqueduc du secteur Gaspé centre à Arpo Groupe-conseil inc. pour un montant de 99 450,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1423-20.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 23-03-007**

**SERVICES PROFESSIONNELS  
POUR LES RELEVÉS D'ARPENTAGE, ESQUISSE  
ET ESTIMATION POUR DEUX (2) OPTIONS  
DANS LE PROJET D'UNE RAMPE  
DE MISE À L'EAU AU QUAI À L'ANSE-AU-GRIFFON**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a rejeté les soumissions pour les plans, devis et la surveillance des travaux pour une rampe de mise à l'eau au quai de l'Anse-au-Griffon car les prix étaient trop élevés (résolution 22-11-004);

CONSIDÉRANT QUE la faisabilité du projet de construction d'une rampe de mise à l'eau au quai de l'Anse-au-Griffon doit être évaluée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a demandé une soumission à Tetra Tech QI inc. pour les relevés topographiques et bathymétriques, la mise en plan des relevés, une esquisse de deux alternatives de rampe de mise à l'eau ainsi que les estimations rattachées;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Tetra Tech QI inc. est de 11 400,00 \$ plus les taxes applicables pour les services énoncés au point précédent;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la soumission, elle est jugée conforme par l'ingénieur chargé de projet de la Ville de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le mandat de services professionnels pour les relevés topographiques et bathymétriques, la mise en plan des relevés, une esquisse de deux (2) alternatives de

rampe de mise à l'eau ainsi que les estimations rattachées à Tetra Tech QI inc. pour un montant de 11 400,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée à l'aide financière du MPO.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RÉS. 23-03-008**

**OUVERTURE DE SOUMISSION – SERVICES PROFESSIONNELS  
POUR LA RÉALISATION D'UN AUDIT QUINQUENNAL  
DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE  
AU CENTRE-VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a l'obligation de réaliser à tous les 5 ans, un audit de performance de son installation d'eau potable conformément au RQEP (Règlement sur la Qualité de l'Eau Potable);

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre sur invitation a été fait auprès de huit (8) fournisseurs de service;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission soit celle de :

- NordiKeau inc. au montant de 26 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le mandat de réalisation de l'audit quinquennal de l'installation de production d'eau potable au centre-ville de Gaspé à NordiKeau inc. au montant de 26 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE le tout soit affecté au fonds de roulement remboursable sur 5 ans par les usagers du réseau d'aqueduc.

**RÉS. 23-03-009**

**OUVERTURE DE SOUMISSION -  
FOURNITURE D'UNE FOURGONNETTE**

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gaspé à assurer le transport de la clientèle de l'aéroport Michel-Pouliot vers le centre-ville en cas de besoin;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une fourgonnette s'avère une solution intéressante et pourra aussi être utilisée par les employés du service des travaux publics au besoin;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission sur invitation a été faite auprès des concessionnaires locaux;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission soit celle de :

- Boulay Dodge Chrysler inc. au montant de 49 885.00 \$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour la fourniture d'une fourgonnette à Boulay Dodge Chrysler inc. au montant de 49 885.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le financement de la dépense soit imputé au règlement d'emprunt 1487-22.

**RÉS. 23-03-010**

AIDE FINANCIÈRE –  
CLUB DE BOXE OLYMPIQUE DU GRAND GASPÉ

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club de boxe olympique du grand Gaspé concernant l'ouverture du Gym LeCostaud pour l'opération de la salle d'entraînement pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Club de boxe olympique du grand Gaspé désire offrir des plages d'entraînement pour les saisons d'hiver et d'automne qui totalise 9 mois à 200.00 \$ par semaine et pour la saison estivale pour une durée de 3 mois à 100.00 \$ par semaine;

CONSIDÉRANT QUE le Club de boxe olympique du Grand Gaspé a besoin d'une aide financière pour payer leurs employés et gérer efficacement l'ouverture tout en répondant aux mesures sanitaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu, le conseiller Jean-Michel Noël s'étant retiré des discussions et n'ayant pas voté,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière au Club de boxe olympique du Grand Gaspé d'une somme de 200.00 \$ par semaine sur une durée de 9 mois pour couvrir les saisons d'hiver et d'automne 2023 ainsi qu'une somme de 100.00 \$ par semaine sur une durée de 3 mois pour couvrir la saison estivale 2023.

QUE la somme soit imputée au poste budgétaire 02-701-20-499.

**RÉS. 23-03-011**

AIDE FINANCIÈRE –  
JOURNÉE DES FAMILLES AU MONT-BÉCHERVAISE

CONSIDÉRANT QUE chaque année, l'équipe du Mont Bécherlaise organise une journée d'activités intitulée Journée de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette année, la journée sera plutôt nommée : « Journée des familles » pour mettre en lumière sa Politique municipale des familles et des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux partenaires seront impliqués à soutenir la programmation des activités de la « Journée des familles »;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette journée, la vente des billets se fait à 50% du prix régulier, que des cours seront offerts gratuitement et qu'il y aura aussi des activités adaptées pour les personnes à mobilité réduite;



CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs et de la culture s'engage à offrir gratuitement avec le soutien de partenaire tel que l'URLS-GÎM des initiations au sport de glisse lors de cette journée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé offre habituellement une somme de 2 500.00 \$ pour aider l'équipe du Mont Béchervaise à couvrir les frais encourus lors de cette journée;

CONSIDÉRANT QUE les activités cadrent dans la Politique municipale des familles et des personnes âgées tel que stipulé au point : Acte de développement milieu de vie « encourager les initiatives citoyennes dans l'organisation d'activités citoyennes hivernales »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le service des loisirs et de la culture à donner une aide financière au montant de 2 500.00 \$ pour la Journée des familles au Mont-Béchervaise.

QUE la somme soit imputée au code budgétaire 02-702-90-999.

**RÉS. 23-03-012**

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION 22-12-048 –  
ACHAT DE BUTS DE SOCCER**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 22-12-048 stipule que la Ville de Gaspé fera affaire avec l'Atelier de soudure Gilles Aspirault et l'Atelier d'usinage Gaspé pour la fabrication de buts de soccer pour les terrains sportifs;

CONSIDÉRANT QUE les buts de soccer seront fabriqués en régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la résolution 22-12-048 soit abrogée.

**RÉS. 23-03-013**

**REPLACEMENT DES POMPES D'EAU POTABLE  
DANS LE PARC INDUSTRIEL DES AUGUSTINES**

CONSIDÉRANT QUE les pompes d'eau potable dans le parc industriel des Augustines n'étaient plus assez performantes pour la demande;

CONSIDÉRANT QUE le développement des dernières années dans le parc industriel des Augustines a fait augmenter la demande de façon significative;

CONSIDÉRANT QU'il y avait un risque de bris en cas d'incendie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accroître la capacité de distribution du poste de pompage dans le parc industriel des Augustines;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la facture no. 204980 de l'entreprise Aquatech au montant de 10 213,38 \$ plus les taxes applicables pour la fourniture de deux (2) pompes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture no. 204980 de l'entreprise Aquatech au montant de 10 213,38 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1472-22.

**RÉS. 23-03-014**

**TAUX DE LOCATION DES MACHINERIES ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE  
DE LA VILLE DE GASPÉ 2023-2024**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé possède diverses machineries et emploie des ressources humaines de divers corps de métiers;

CONSIDÉRANT QUE des entreprises et des citoyens font appel à la Ville de Gaspé pour des travaux supplémentaires à ceux offerts par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la liste adoptée en 2022 ne reflète pas les coûts réels encourus par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne doit pas concurrencer les marchands et les entrepreneurs du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal adopte la liste des taux de location des machineries et de la main-d'œuvre de la Ville de Gaspé pour 2023-2024.

**RÉS. 23-03-015**

**AUTORISATION DE SIGNATURE -  
CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE -  
PROGRAMME DE SOUTIEN  
AUX AÉROPORTS RÉGIONAUX (PSAR)**

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière déposée au ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du Programme de soutien aux aéroports régionaux (PSAR);

CONSIDÉRANT la confirmation du MTQ à la Ville de Gaspé de l'admissibilité à une contribution financière maximale de 250 151 \$, correspondant à la totalité des pertes subies et des dépenses additionnelles engagées pour des raisons sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19 durant la période comprise entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT la convention d'aide soumise à la Ville de Gaspé par le ministre des Transports afin d'établir les modalités du programme ainsi que les conditions particulières;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un signataire de ladite entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé autorise M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs et de l'aéroport Michel-Pouliot à signer la convention d'aide financière entre le ministre des Transports du Québec et la Ville de Gaspé dans le cadre du Programme de soutien aux aéroports régionaux (PSAR).

QUE la Ville de Gaspé confirme par la présente qu'elle entend respecter les conditions d'octroi de l'aide financière et les exigences du programme.

**RÉS. 23-03-016**

**RENOUVELLEMENT DU BAIL -  
CHALET DE LA PLAGE HALDIMAND**

CONSIDÉRANT QUE le bail relatif au terrain situé au 41 rue de la Plage à Haldimand est échu depuis le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de renouveler le bail de ce seul terrain restant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le bail du terrain situé à la plage Haldimand soit renouvelé à partir du 1er janvier 2023 et ce, jusqu'au 31 décembre 2023, au coût de 650.06 \$, plus les taxes applicables.

**RÉS. 23-03-017**

**AUTORISATION D'ACTIVITÉS –  
MILLIMETRIK À GASPÉ**

CONSIDÉRANT les activités qui seront organisées par Millimetrik à Gaspé au Café Paquebot au 123, rue de la Reine;

CONSIDÉRANT le règlement 736-99 de la Ville de Gaspé qui légifère le bruit sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Millimetrik à Gaspé se tiendra le 11 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE les activités se termineront à 2h00 le dimanche;

CONSIDÉRANT QUE le comité a fait une demande pour que ses activités puissent se terminer à 2h00 le 12 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise Millimetrik à Gaspé à terminer ses activités à 2h00 le 12 mars 2023, au Café Paquebot, au 123, rue de la Reine.

QUE le conseil municipal demande au comité de Millimetrik à Gaspé d'informer la population de ses activités via les médias locaux.

**RÉS. 23-03-018**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –  
MADAME JULIE JONCAS ET MONSIEUR RICHARD JONCAS**

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Joncas et monsieur Richard Joncas ont fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 90-A, boulevard Renard Ouest;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en :

- l'augmentation de 0,88 m de la hauteur pour un garage privé isolé par rapport à la hauteur maximale de 6 m établie à l'article 8.8.2.2 du Règlement de zonage 1156-11;
- l'augmentation de 10 m<sup>2</sup> de la superficie pour un garage privé isolé par rapport à la superficie maximale de 75 m<sup>2</sup> établie à l'article 8.8.2.2 du Règlement de zonage 1156-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de permettre la construction d'un garage privé isolé ayant une hauteur de 6,88 m et une superficie de 85 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 1 février 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de madame Julie Joncas et monsieur Richard Joncas pour la propriété située au 90-A, boulevard Renard Ouest, conditionnellement à ce que la construction soit faite conformément aux plans déposés pour la demande.

QUE la dérogation mineure admise consiste en l'augmentation de 0,88 m de la hauteur pour un garage privé isolé par rapport à la hauteur maximale de 6 m établie à l'article 8.8.2.2 du Règlement de zonage 1156-11, et en l'augmentation de 10 m<sup>2</sup> de la superficie pour un garage privé isolé par rapport à la superficie maximale de 75 m<sup>2</sup> établie à l'article 8.8.2.2 du Règlement de zonage 1156-11, afin de permettre la construction d'un garage privé isolé ayant une hauteur de 6,88 m et une superficie de 85 m<sup>2</sup>.

**RÉS. 23-03-019**

**MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT DU MAIRE**

Selon l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil doit désigner un conseiller comme maire suppléant ainsi qu'un substitut du maire selon l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

Les derniers conseillers qui ont occupé ce poste, du terme plus récent au plus ancien, sont, Mathieu Denis, Ghislain Smith, Carmelle Mathurin, Réginald Cotton, Aline Perry et Marcel Fournier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseiller Jean-Michel Noël soit nommé maire suppléant pour une période de quatre (4) mois, soit du 1er avril 2023 au 31 juillet 2023, tel que prévu à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, ainsi que substitut du maire en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

#### **NOTE**

DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1503-23 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 074 636 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MONTÉE DE POINTE-NAVARRÉ

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre des 27 et 28 février 2023 pour le règlement 1503-23 décrétant une dépense et un emprunt de 2 074 636 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de la montée de Pointe-Navarre. Aucune personne s'étant enregistrée, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

#### **RÉS. 23-03-020**

#### **RÉHABILITATION DU CHEMIN DE FER DE LA GASPÉSIE**

CONSIDÉRANT QUE le transport ferroviaire est de loin le moyen de transport terrestre le plus écologique en émettant jusqu'à quatre fois moins de gaz à effet de serre par tonne transporté que le transport routier;

CONSIDÉRANT QU'en 2021, seulement, les trains de la Société du chemin de fer de la Gaspésie (SCFG) ont permis de réduire les émissions de CO<sup>2</sup> des expéditeurs gaspésiens de 11 250 tonnes, soit l'équivalent de 2455 autos de moins sur nos routes;

CONSIDÉRANT QU'au cours des 10 dernières années, la SCFG a transporté pour 1.3 milliard \$ en valeur de marchandises provenant d'entreprises gaspésiennes;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs centaines d'emplois en Gaspésie dépendent directement ou indirectement du transport ferroviaire dont une quarantaine d'emplois seulement pour la SCFG;

CONSIDÉRANT QU'avec la pénurie de personnel, le transport ferroviaire est souvent la seule option possible pour tous nouveaux projets nécessitant un volume important de transport;

CONSIDÉRANT QUE les investissements gouvernementaux majeurs consacrés à la réhabilitation du chemin du fer de la Gaspésie apportent des retombées économiques très importantes pour la région;

CONSIDÉRANT QU'avec la réhabilitation du train jusqu'à Gaspé, la SCFG pourra augmenter de façon considérable son impact positif majeur dans l'économie de la Gaspésie et réduire les émissions de gaz à effet de serre engendrés par le transport de marchandises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal appuie le projet de réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie jusqu'à Gaspé et manifeste l'intérêt que le tout se concrétise le plus rapidement possible.

**RÉS. 23-03-021**

**AIDE FINANCIÈRE - PLAN DE VISIBILITÉ –  
30<sup>E</sup> CLASSIQUE DE GOLF –  
FONDATION SANTÉ CÔTE-DE-GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE la 30<sup>e</sup> Classique de golf de la Fondation Santé Côte-de-Gaspé aura lieu le 26 août 2023 au Club de Golf Fort-Prével;

CONSIDÉRANT QUE la classique de golf est l'activité de financement la plus importante de l'année pour cette organisation;

CONSIDÉRANT le plan de visibilité soumis à la Ville de Gaspé le 10 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire s'associer comme PARTENAIRE EAGLE pour la 30<sup>e</sup> Classique de golf en 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu, le conseiller Réal Côté s'étant retiré des discussions et n'ayant pas voté,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière 2 000 \$ à la Fondation Santé Côte-de-Gaspé, à titre de Partenaire Eagle dans le cadre de sa 30<sup>e</sup> Classique de golf qui aura lieu le 26 août 2023 au Club de Golf Fort-Prével.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-90-999.

**RÉS. 23-03-022**

**PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ –  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2023**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Gaspé et Percé ont confié au TAC de la Côte-de-Gaspé, organisme délégué, d'organiser le transport adapté pour toutes les municipalités du territoire depuis 1991 et 1993 pour la gestion du service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a pris connaissance des prévisions budgétaires 2023 fournies par le TAC de la Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé, municipalité mandataire a pris connaissance du plan de transport 2023 (mis à jour en février 2023) déposé par le même organisme;

CONSIDÉRANT QUE pour le transport adapté, la Ville de Gaspé prévoit contribuer, en 2023, pour une somme de 77 870.00 \$;

CONSIDÉRANT QU'en 2022, 15 325 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'effectuer 18 000 déplacements en 2023;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Gaspé et Percé sont aussi éligibles à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC), laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) - volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour prise de décision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal adopte le plan de transport 2023 soumis par l'organisme Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé inc.

QUE le conseil municipal confirme au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement de la municipalité de Gaspé de contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de référence, pour l'année 2023.

QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui octroyer une contribution financière de base de 221 804.00 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) - volet 1, pour l'année 2023.

QUE le conseil municipal demande au MTMD d'ajouter à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général ou la greffière de la Ville de Gaspé, municipalité mandataire, à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général ou la greffière de la Ville de Gaspé, municipalité mandataire, à signer l'état de situation des surplus accumulés au 31 décembre 2022.

QUE le conseil municipal demande de transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable et à l'organisme délégué (TAC de la Côte de Gaspé).

## **RÉS. 23-03-023**

### **DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes qui stipule qu'une fois l'an, la municipalité doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte le rapport annuel sur l'application du règlement 1448-21 sur la gestion contractuelle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

**RÉS. 23-03-024**

**EMBAUCHE AU POSTE DE COORDONNATEUR-TRICE  
AUX COMMUNICATIONS ET AUX RELATIONS PUBLIQUES**

CONSIDÉRANT le processus de recrutement externe réalisé afin de combler ce poste depuis décembre dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de Joëlle-Anne Côté au poste de coordonnatrice aux communications et aux relations publiques, et ce, en date du 7 mars 2023.

QUE le conseil autorise les conditions d'embauche selon le document présenté au conseil et selon la classe salariale 5 échelon 2 du Guide de gestion du personnel cadre de la Ville de Gaspé.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense salariale soit imputée au poste budgétaire 02-131-00-141.

**RÉS. 23-03-025**

**PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS POUR LES POMPIERS  
ET L'ÉQUIPE DE SAUVETAGE DE LA VILLE DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE, selon le programme de santé 2019-2024, le risque de l'état de choc post-traumatique chez les pompiers et les sauveteurs de la direction du Service de protection contre les incendies de la Ville de Gaspé a été identifié comme un risque à la santé et sécurité de ceux-ci;

CONSIDÉRANT les demandes des pompiers reçus au cours des dernières années pour obtenir un programme d'aide aux employés qui soit confidentiel et répondant davantage à leurs besoins particuliers;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur veut donner à ses pompiers et à l'équipe de sauveteurs, la possibilité d'obtenir de l'aide spécialisée rapidement advenant qu'ils vivent des situations problématiques afin de faire face à ses situations, et ce, de façon confidentielle et en toute confiance;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise Homewood Santé pour un programme d'aide aux employés et aux soins à la dépression et aux traumatismes pour un montant de 5 575.56 \$ annuel avant taxes pour une durée d'un an débutant le 1<sup>er</sup> avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu, le maire Daniel Côté s'étant retiré des discussions,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et la greffière à signer l'offre de service avec la firme «Homewood Santé» pour le programme d'aide aux employés de nos pompiers et de l'équipe de sauveteurs de la direction du Service de protection contre les



incendies, et ce, pour la période de service maximale du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 inclusivement, pour un montant maximal annuel de 5 575.56 \$ avant taxes.

QUE la dépense budgétaire soit imputée au code budgétaire portant le numéro 02-220-00-419.

**RÉS. 23-03-026**

**ADOPTION DE LA DESCRIPTION DE FONCTION  
POUR LE POSTE CADRE DE CHARGÉ-E DE PROJETS**

CONSIDÉRANT la pertinence de procéder à la création d'un poste de chargé-e de projets à la direction des projets majeurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal adopte la nouvelle description de fonction de chargé-e de projets à la direction des projets majeurs.

QUE le conseil municipal autorise la direction des Ressources humaines à procéder à l'affichage du poste.

QUE le poste soit inclus à la classe 6 de l'échelle salariale du Guide de gestion du personnel-cadre de la Ville de Gaspé.

**RÉS. 23-03-027**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1156-11-62**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné aux membres du Conseil, lesquels déclarent avoir reçu copie du présent règlement préalablement à son adoption conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1156-11-62, amendement le règlement de zonage 1156-11 en agrandissant la zone HC-220 à même une partie de la zone HF-204, et ce, afin d'inclure une partie du lot 4 734 903, cadastre du Québec, soit adopté.

**RÉS. 23-03-028**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 671-97-07**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné aux membres du Conseil, lesquels déclarent avoir reçu copie du présent règlement préalablement à son adoption conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 671-97-07, amendant le règlement 671-97 constituant un comité consultatif d'urbanisme, soit adopté.

**RÉS. 23-03-029**

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT 1508-23

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 20 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1508-23 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est de conserver les zones déjà incluses dans le règlement 1441-21, de prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 inclusivement la période d'admissibilité permettant aux propriétaires d'immeubles faisant l'objet des travaux visés au programme de revitalisation du règlement, de bénéficier d'un crédit de taxes foncières.

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1508-23, décrétant l'adoption d'un programme de revitalisation pour les périmètres d'urbanisation de Rivière-au-Renard et Gaspé et remplaçant le règlement 1441-21, soit adopté.

**RÉS. 23-03-030**

#### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière, présente le projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles et fait mention de l'objet du règlement et de sa portée;

L'objet de ce règlement est d'adopter un règlement sur les démolitions d'immeubles patrimoniaux établissant notamment la constitution et le fonctionnement du Comité de démolition ainsi que la procédure et les dispositions applicables à la démolition d'immeubles patrimoniaux sur le territoire de la ville de Gaspé.

Suivant cette présentation, le conseiller James Keays donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement relatif à la démolition d'immeubles et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

À 19 h 46, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'est posée, la séance se poursuit.

**RÉS. 23-03-031**

## FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19 h 46 aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

---

Daniel Côté, maire

---

Isabelle Vézina, greffière

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 20 mars 2023 à 19h30, à laquelle assistaient le conseiller Mathieu Denis, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence du conseiller Jean-Michel Noël.

Étaient également présents, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, Mme Joëlle-Anne Côté, coordonnatrice aux communications et aux relations publiques, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1 désignation d'un président
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. QUESTIONS DU PUBLIC**
  - question d'ordre général;
  - durée maximale : 20 minutes;
  - chaque intervenant doit s'identifier;
  - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
  - 4.1 ouverture de soumission - Déneigement des voies publiques et infrastructures municipales 2023-2028 - Secteur nord

- 4.2 ouverture de soumission - Exploitation de l'usine d'épuration des eaux usées de Gaspé
- 4.3 ouverture de soumission - Fourniture d'une camionnette ½ tonne, 4X4, neuve (cabine conventionnelle)
- 4.4 ouverture de soumission - Conception des plans et devis et la surveillance des travaux - Moulin des Plourde
- 5. SERVICES MUNICIPAUX**
- 5.1 Protection contre les incendies**
- 5.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
- 5.3 Loisirs et culture**
  - 5.3.1 déneigement de diverses installations récréatives
  - 5.3.2 Tournoi des Entreprises
- 5.4 Travaux publics**
  - 5.4.1 paiement de facture - Les compteurs Lecomte Ltée
- 5.5 Services administratifs et aéroport**
  - 5.5.1 ouverture de soumission - Pavage du chemin d'accès au hangar de l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé
  - 5.5.2 comptes du mois;
- 5.6 Services juridiques et Greffe**
  - 5.6.1 offre de règlement (Transaction - Quittance) Fabien Bernier (110-22-001509-232)
  - 5.6.2 servitude d'aqueduc et d'égout - Lot 3 619 214 - 3, rue Dunn - Madame Lisette Dufresne et abrogation de la résolution 20-09-037
- 5.7 Direction générale**
  - 5.7.1 aide financière - Comité local de développement de l'Anse-à-Valleau - Électricité
  - 5.7.2 demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable - Entretien de la Route Verte
  - 5.7.3 entente concernant le financement d'un projet d'habitation sur le territoire de la ville de Gaspé entre la Ville de Gaspé et la Société d'habitation du Québec
  - 5.7.4 dépôt du rapport sur la gestion contractuelle pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021
- 5.8 Ressources humaines**
  - 5.8.1 demande de congé sans solde d'une personne salariée
  - 5.8.2 embauche de pompiers à temps partiel

## **5.9 Projets majeurs**

- 5.9.1 demande de paiement #06 – Construction L.F.G Inc. - Lien routier
- 5.9.2 demande de paiement #07 – Construction L.F.G Inc. - Lien routier
- 5.9.3 paiement de factures - Analyse de l'eau de surface à l'usine Crevette du Nord Atlantique dans le cadre du projet de mise aux normes de l'aqueduc à l'Anse-au-Griffon
- 5.9.4 demande d'exécution de travaux Telus pour la rehausse de fils – Lien routier
- 5.9.5 demande d'exécution de travaux Cogeco pour la rehausse de fils – Lien routier

## **6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

- 6.1 règlement relatif à la démolition d'immeubles

## **7. AVIS DE MOTION**

- 7.1 décrétant une dépense et un emprunt d'une somme de 1 574 708 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules incendie

## **8. RAPPORT DES COMITÉS**

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

## **10. QUESTIONS DU PUBLIC**

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

## **11. FERMETURE DE LA SÉANCE**

**RES 23-03-032**

### **DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT**

CONSIDÉRANT l'absence du maire et de l'extinction de voix du maire suppléant, et conformément à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes qui prévoit que dans ce cas le Conseil choisit un de ses membres pour présider la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseiller Jean-Michel Noël soit désigné pour présider la présente séance.

**RES 23-03-033**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par le conseiller Mathieu Denis

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

À 19 h 30, la première période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

**RES 23-03-034**

**OUVERTURE DE SOUMISSIONS –  
DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES  
ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES 2023-2028 –  
SECTEUR NORD**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres publié sur SEAO pour le déneigement des voies publiques et infrastructures municipales 2023-2028, nous avons reçu cinq (5) soumissions pour le secteur nord, soit :

- Jacques Plourde Transport Inc. au montant de 475 000 \$, plus les taxes applicables pour un scénario de 3 ans et au montant de 475 000 \$, plus les taxes applicables pour un scénario de 5 ans pour les secteurs de Rivière-au-Renard et de Petit-Cap;
- 9001-8839 Québec Inc. au montant de 479 600 \$, plus les taxes applicables pour un scénario de 4 ans pour le secteur de Rivière-au-Renard seulement;
- 9192-8846 Québec Inc. – Transport Renard Inc. au montant de 601 100 \$, plus les taxes applicables pour un scénario de 3 ans pour le secteur de Rivière-au-Renard seulement;
- Les Transports JSC Boulay Inc. au montant de 307 500 \$, plus les taxes applicables pour un scénario de 3 ans et au montant de 312 500 \$, plus les taxes applicables pour un scénario de 5 ans pour le secteur de Petit-Cap seulement;
- Transport Dupuis et Dupuis au montant de 237 000 \$, plus les taxes applicables pour le secteur de Petit-Cap seulement pour un scénario de 4 ans;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu d'ajuster le montant annuel selon l'indice de prix à la consommation (IPC) annuellement pour les années suivantes;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Jacques Plourde Transport Inc couvre tous les secteurs et est la plus basse;

CONSIDÉRANT QU'après analyse la soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le mandat de déneigement des voies publiques et infrastructures municipales pour le secteur nord à Jacques Plourde Transport Inc. au montant de 475 000 \$, plus les taxes applicables pour la première année d'un contrat de 5 ans.

QUE le montant annuel soit ajusté annuellement selon les clauses prévues au devis.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-443.

**RES 23-03-035**

**OUVERTURE DE SOUMISSION –  
EXPLOITATION DE L'USINE D'ÉPURATION  
DES EAUX USÉES DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé possède une usine d'épuration pour ses eaux usées pour les secteur du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE depuis sa mise en service, l'exploitation de l'usine a toujours été confiée à une firme externe;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres publié sur SEAO, une seule proposition nous a été soumise et que le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

- NORDIKEAU Inc. : 93/100

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture de l'offre quantitative et après application de la formule, le pointage final s'établit comme suit :

- NORDIKEAU Inc. : 4.97

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

CONSIDÉRANT QUE l'offre reçue de NORDIKEAU Inc. est d'un montant de 287 496 \$ plus les taxes applicables pour 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes stipule ce qui suit : « Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité »;

CONSIDÉRANT QU'après négociation avec NORDIKEAU Inc., cette dernière a accepté de réduire son prix de soumission à 278 496 \$, plus les taxes applicables pour la première année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le mandat d'exploitation de l'usine d'épuration des eaux usées de Gaspé à NORDIKEAU Inc. pour les sept (7) prochaines années (2023-2024 à 2029-2030), pour un montant de 278 496 \$ plus les taxes applicables pour la 1ère année et indexé selon l'indice de prix à la consommation de Statistiques Canada à la date de renouvellement du mandat et ce, pour les six (6) années suivantes.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-00-499.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RES 23-03-036**

**OUVERTURE DE SOUMISSION –  
FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE ½ TONNE,  
4X4, NEUVE (CABINE CONVENTIONNELLE)**

CONSIDÉRANT l'état d'usure avancé d'un de nos véhicule de service;

CONSIDÉRANT les frais importants reliés à l'entretien de ce véhicule;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) concessionnaires automobiles de Gaspé, soit :

- Boulay Dodge Chrysler;
- Simpson Automobiles;
- Gaspé Toyota;
- Automobiles Mauger Ford.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission soit :

- Automobiles Mauger Ford au montant de 59 495,00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue respecte nos critères et elle est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture d'une camionnette ½ tonne, 4X4, neuve (cabine conventionnelle) à Automobiles Mauger Ford au montant de 59 495,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le tout soit affecté au règlement d'emprunt 1487-22.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RES 23-03-037**

**OUVERTURE DE SOUMISSION –  
CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS  
ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX –  
MOULIN DES PLOURDE**

CONSIDÉRANT QUE les structures du Moulin des Plourde ont besoin d'être rajeunies;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation à été fait auprès de deux (2) firmes de Gaspé soit :

- Atelier Balsa, architectes inc.
- Tech-Plan Inc.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission, soit :



- Atelier Balsa, architectes inc. au montant de 15 410 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de conception des plans et devis et la surveillance des travaux - Moulin des Plourde à Atelier Balsa, architectes inc. au montant de 15 410 \$ plus les taxes applicables.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1394-19.

## **RES 23-03-038**

### **DÉNEIGEMENT DE DIVERSES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé possède 11 patinoires extérieures gérées par des organismes ou des comités de bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE le déneigement des accès aux patinoires et aux chalets des sports est sous la responsabilité des organismes gestionnaires;

CONSIDÉRANT QUE la capacité financière de ces organismes est limitée;

CONSIDÉRANT les augmentations liées au coût de la vie, à l'essence, etc.;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues pour le déneigement de deux des patinoires sur le territoire ont une augmentation qui varie entre 25% et 35% ;

CONSIDÉRANT QUE le comité gestionnaire de la patinoire de York s'est vu octroyé une aide financière de 1 500.00 \$ pour l'année 2023 et qu'il a reçu une facture de 2 500.00 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2023 ce qui représente une augmentation de 1 000.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le comité gestionnaire de la patinoire à Cap-des-Rosiers s'est vu octroyé une aide financière de 1 500.00 \$ et qu'il a reçu une facture au montant de 2 000.00 \$ plus les taxes applicables ce qui représente une augmentation de 500.00 \$ pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal soit en faveur de majorer les aides financières en lien pour le déneigement pour l'année 2023 pour la patinoire de York et de Cap-des-Rosiers;

QUE les sommes de 500.00 \$ plus les taxes applicables soit remise au comité gestionnaire de la patinoire de Cap-des-Rosiers et que la somme de 1 000.00 \$ plus les taxes applicables soit remise au comité gestionnaire de la patinoire de York sur réception de facture.

QUE les sommes soient imputées au code 02-701-33-999.

**RES 23-03-039**

### TOURNOI DES ENTREPRISES

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de La Côte-de-Gaspé et la Sûreté du Québec organisent conjointement le Tournoi des Entreprises qui se déroulera les 14 et 15 avril prochain à l'Aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE tous les profils amassés lors du Tournoi des Entreprises iront à l'Association Hockey mineur Forillon et un don symbolique sera remis au CALACS ;

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs et de la culture a reçu une demande provenant de l'Association Hockey mineur Forillon pour que la location de la glace lors du Tournoi des Entreprises soit au coût de 41.85 \$ taxes incluses, ce qui représente le coût des locations de glace pour le hockey mineur, pour les 14 et 15 avril de 8h à 22h ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la location de glace à L'association hockey mineur Forillon au tarif de 41.85 \$ taxes incluses pour les 14 et 15 avril 2023 de 8h à 22h.

**RES 23-03-040**

### PAIEMENT DE FACTURE – LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE

CONSIDÉRANT QUE nous avons l'obligation d'installer des compteurs d'eau dans tous les bâtiments non résidentiels et dans 60 résidences sur le territoire de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de fourniture de compteurs d'eau a été donné à Les compteurs Lecomte Ltée par résolution (22-04-039);

CONSIDÉRANT QUE la facture #61557 est d'un montant de 2 563,90 \$ incluant le frais de transport plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture #61557 d'un montant de 2 563,90 \$ incluant le frais de transport plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1466-21.

**RES 23-03-041**

### OUVERTURE DE SOUMISSIONS - PAVAGE DU CHEMIN D'ACCÈS AU HANGAR DE L'AÉROPORT MICHEL-POULIOT DE GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a rejeté, en septembre 2022, les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour la réfection du chemin d'accès au hangar d'avion à l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé car les prix soumis étaient trop élevés (résolution 22-09-004);

CONSIDÉRANT la révision du projet afin de respecter le budget disponible pour ces travaux;

CONSIDÉRANT le 2e appel d'offres public dûment publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour une proposition de pavage du chemin d'accès au hangar de l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce 2e appel d'offres public, la Ville a reçu une (1) soumission, soit :

- Eurovia Québec Construction Inc. 352 240.10 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la soumission, la soumission s'avère conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour le pavage du chemin d'accès au hangar de l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé à Eurovia Québec Construction Inc. pour un montant de 352 240.10 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au financement admissible en vertu de l'Entente de contribution non remboursable M-30 entre la Ville de Gaspé et Développement économique Canada pour 90 % et au surplus non affecté pour 10 %.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

#### **RES 23-03-042**

#### **ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 206 896.33 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 206 896.33 \$.

#### **RES 23-03-043**

#### **OFFRE DE RÈGLEMENT (TRANSACTION - QUITTANCE) FABIEN BERNIER (110-22-001509-232)**

CONSIDÉRANT QU'une entente hors cour (transaction - quittance) est survenue entre la Ville de Gaspé et Fabien Bernier, relativement à la demande introductive d'instance déposée par ce dernier devant la Cour du Québec (chambre civile) sous le numéro 110-22-001509-232;

CONSIDÉRANT l'engagement de confidentialité expressément stipulé dans l'entente;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ratifier l'entente intervenue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tous les actes et procédures nécessaires au règlement complet et final de ladite cause, pour et au nom de la Ville de Gaspé.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 847-03.

**RES 23-03-044**

**SERVITUDE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT –  
LOT 3 619 214 - 3, RUE DUNN - MADAME LISETTE DUFRESNE  
ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 20-09-037**

CONSIDÉRANT QUE les conduites d'aqueduc et d'égout sont localisées sur une partie du lot 3 619 214, cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'aucune servitude n'avait été constituée pour ces conduites et que nous avons dû intervenir afin de réparer une fuite sur le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence de servitude, le propriétaire de l'époque, monsieur Jacques Samuel, avait construit un garage à l'endroit même où passent les conduites;

CONSIDÉRANT QUE pour réparer la fuite, nous avons dû démolir une partie dudit garage;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de constituer une servitude afin de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'époque, monsieur Jacques Samuel, s'était engagé à accorder ladite servitude à un coût nominal;

CONSIDÉRANT QU'il avait été convenu de verser une somme de 4 000 \$ au propriétaire à titre de compensation pour la partie du garage qui a été démolie sans pouvoir être reconstruite;

CONSIDÉRANT la résolution 20-09-037 adoptée pour régulariser le tout alors que l'immeuble était la propriété monsieur Jacques Samuel;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de santé, monsieur Jacques Samuel n'a pas été en mesure de signer l'acte de servitude et qu'il est malheureusement décédé en décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la succession a été réglée et que son épouse, madame Lisette Dufresne est maintenant la propriétaire du lot 3 619 214, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE madame Lisette Dufresne est en accord avec l'entente qui avait été convenue entre son époux et la ville et qu'elle désire régulariser le dossier aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution 20-09-037;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé acquière de gré à gré une servitude d'aqueduc et d'égout sur une partie du lot 3 619 214, cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé étant la propriété de madame Lisette Samuel.

QUE le prix d'acquisition de cette servitude soit d'un dollar (1 \$).

QU'UNE somme de 4 000 \$ soit versée au propriétaire à titre de compensation pour la partie du garage qui a été démolie sans pouvoir être reconstruite.

QUE les honoraires professionnels soient aux frais de la municipalité.

QUE le mandat de préparer l'acte requis soit confié à Me Line Desrosiers, notaire.

QUE les dépenses autorisées par la présente soient imputées aux postes budgétaires 02-140-00-412 pour les frais de notaire et 02-190-00-995 pour la compensation de 4 000 \$.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

**RES 23-03-045**

AIDE FINANCIÈRE –  
COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT  
DE L'ANSE-À-VALLEAU - ÉLECTRICITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Comité local de développement de l'Anse-à-Valleau a la gestion du bâtiment situé au 887, boulevard de l'Anse-à-Valleau lequel est la propriété de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé s'est engagée à assumer les coûts d'électricité du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE nous estimons à 3 100 \$ le montant nécessaire pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 584.28 \$ a été payé en moins pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 3 684.28 \$ au Comité local de développement de l'Anse-à-Valleau en remboursement des coûts d'électricité pour 2023 pour le bâtiment situé au 884, boulevard de l'Anse-à-Valleau.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

**RES 23-03-046**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE  
AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE –  
ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est responsable de l'entretien de l'ensemble de la Route Verte sur son territoire (hors route du MTQ), y compris de la partie en site propre allant de Gaspé à la plage Haldimand;

CONSIDÉRANT QUE la longueur totale de la portion de la Route Verte concernée (piste cyclable en site propre : Le sentier des Pionniers) est de 9.333 km et que l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les demandes au MTMD afin de bénéficier de l'aide financière accordée par celui-ci pour l'entretien de la piste cyclable aux termes du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) - Volet 3;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal demande par la présente au ministère des Transports et de la Mobilité durable une aide financière de 16 565\$ pour l'entretien 2023-2024 de la piste cyclable de Gaspé dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) - Volet 3.

QUE la direction des Loisirs et de la Culture soit mandatée pour être interlocuteur de la Ville de Gaspé auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans ce dossier, ainsi que pour signer l'ensemble des documents requis.

**RES 23-03-047**

**ENTENTE CONCERNANT LE FINANCEMENT  
D'UN PROJET D'HABITATION SUR LE TERRITOIRE  
DE LA VILLE DE GASPÉ ENTRE LA VILLE DE GASPÉ  
ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'habitation Demeure Toi sera réalisé sur le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a fait l'objet d'une subvention dans le cadre de la Seconde Entente Canada-Québec concernant l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2):

CONSIDÉRANT QUE les coûts de construction élevés, notamment, rendent la réalisation du projet plus difficile;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ pourrait sous peu être autorisée à octroyer une subvention à la Ville afin de lui permettre de financer la réalisation du Projet;

CONSIDÉRANT QUE, le cas échéant, une entente devra être conclue entre la SHQ et la Ville afin de convenir des engagements de chacune des parties et des modalités d'utilisation de la subvention;

CONSIDÉRANT QUE l'entente ne prévoit pas d'obligation financière pour la Ville et que la subvention est versée pour et à l'acquit de la SHQ;

CONSIDÉRANT QU'une entente tripartite sera également conclue entre la SHQ, la Ville et l'organisme réalisant le Projet afin d'y prévoir les droits et les responsabilités des parties;

CONSIDÉRANT QUE la Ville appuie activement les projets de logements abordables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QU'il est convenu par le conseil municipal :

- D'ACCEPTER, advenant l'octroi d'une subvention par la Société d'habitation du Québec, de verser la subvention à l'organisme Demeure Toi pour le projet d'habitation et de conclure à cette fin les ententes décrites au préambule;
- D'AUTORISER, advenant l'octroi d'une subvention, le maire et la greffière, à signer lesdites ententes.

**RES 23-03-048**

**DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE  
POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes qui stipule qu'une fois l'an, la municipalité doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte le rapport annuel sur l'application du règlement 1448-21 sur la gestion contractuelle pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

**RES 23-03-049**

**DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE D'UNE PERSONNE SALARIÉE**

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 12.8.1.1. de la convention collective, une personne salariée régulière peut faire la demande d'un congé sans solde et que l'employeur ne peut refuser sans motif valable;

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée portant le numéro 11-0995 a fait une demande de congé sans solde le 23 février 2023 pour un congé sans solde d'une durée de 500 heures non consécutives débutant le 9 avril 2023 et se terminant le 31 décembre 2023 à raison de deux journées par semaine;

CONSIDÉRANT le caractère particulier de la demande et l'accord de son supérieur immédiat et de l'entente entre le supérieur et la personne salariée à l'effet que les heures sans solde seront prises les jeudis et vendredis de chaque semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la demande de congé sans solde de la personne salariée portant le numéro 11-0995, et ce, pour une durée maximale de 500 heures entre le 9 avril 2023 et le 31

décembre 2023, et ce, conformément à l'entente avec son supérieur immédiat.

**RES 23-03-050**

**EMBAUCHE DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT la politique d'embauche des pompiers adopté par la résolution 12-05-18 ;

CONSIDÉRANT le manque de pompiers à temps partiel pour la caserne de Douglastown et Rosebridge;

CONSIDÉRANT QUE le directeur intérimaire du Service de protection contre les incendies recommande les candidatures de ces deux nouveaux pompiers à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal nomme, au sein de l'équipe des pompiers à temps partiel du Service de protection contre les incendies pour la caserne de Douglastown monsieur Nicholas Vallée-Cournoyer.

QUE le conseil municipal nomme, au sein de l'équipe des pompiers à temps partiel du Service de protection contre les incendies pour la caserne de Rosebridge soit monsieur François Charles Therrien.

**RES 23-03-051**

**PAIEMENT DE LA DEMANDE DE PAIEMENT #06 –  
CONSTRUCTION L.F.G. INC. - LIEN ROUTIER**

CONSIDÉRANT QUE le transport de pale de 107m produite par LM Windpower nécessite la construction du nouveau lien routier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire effectuer les travaux de construction du lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT le décompte numéro #06 de Construction L.F.G. Inc. d'un montant de 1 452 112.35 \$, plus les taxes applicables, pour le projet de lien routier;

CONSIDÉRANT QUE ce décompte inclut les directives de changement suivantes pour un montant de 1 285 275.57 \$, plus les taxes applicables :

7.1	Changements aux plans électriques (feux de circulation)	46 229.26 \$
7.2	Ponts temporaires pour les cours d'eau (habitat du poisson)	3 358.38 \$
7.5	Transport du bois lots à déboiser et double manipulation	14 672.38 \$
7.6	Ponceaux pour assurer le passage poisson	646 505.51 \$
7.8	Entente concernant le transport en vrac	67 124.04 \$
7.11	Modification du regard RP-1 en raison de la fibre optique en place	9 999.20 \$
7.14	Déviation de la conduite d'eau potable bassin route 132	31 591.80 \$
7.16	Marquage temporaire route 132 et 198	12 620.36 \$
7.17	Mise à la terre des feux de circulation	859.44 \$
7.19	Sol contaminé secteur bassin route 132	129 371.65 \$
7.20	Ajustement camionnage en vrac prix carburant	100 544.09 \$
7.22	Branchement feux circulation à conserver route 198	1 354.87 \$
7.23	Stabilisation des pentes de roc	
	-Secteur Sandy-Beach	22 763.93 \$
	-Secteur 1+411 @ 2+200	172 289.83 \$
7.34	Bloc joint pour conduite au puisard à déplacer	1 828.79 \$
7.35	Remplacement d'items empruntés à la ville	1 151.79 \$



7.36	Réparation d'un drain existant non localisé aux plans	725.37 \$
7.37	Travaux fin de semaine du 5 novembre	5 767.80 \$
7.38	Travaux fin de semaine du 18 novembre	2 415.00 \$
7.39	Travaux fin de semaine du 10 décembre	6 172.46 \$
7.40	Travaux fin de semaine du 16 décembre	1 035.00 \$
7.41	Déplacement de la chambre de contrôle rue des Lilas	2 160.28 \$
7.42	Remblayage temporaire ponceau à 5+520	843.18 \$
7.43	Perte de temps modification déversoir bassin 132	826.21 \$
7.44	Berme dissipation temporaire bassin route 132	8 304.09 \$
7.45	Déblai 1ere classe ponceau 900mm route 198	207.92 \$
7.46	Crédit pour changement de type de bitume	-5 447.06 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le décompte s'avère conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Tetra Tech QI Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement à Construction L.F.G. Inc. du décompte #06 au montant total de 1 452 112.35 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1476-22.

**RES 23-03-052**

**DEMANDE DE PAIEMENT #07 –  
CONSTRUCTION L.F.G. INC. - LIEN ROUTIER**

CONSIDÉRANT QUE le transport de pale de 107m produite par LM Windpower nécessite la construction du nouveau lien routier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire effectuer les travaux de construction du lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT le décompte numéro #07 de Construction L.F.G. Inc. d'un montant de 111 279.92 \$, plus les taxes applicables, pour le projet de lien routier;

CONSIDÉRANT QUE ce décompte inclut les directives de changement suivantes pour un montant de 112 824.87 \$, plus les taxes applicables :

7.8	Entente concernant le transport en vrac	29 687.27 \$
7.20	Ajustement camionnage en vrac prix carburant	69 168.73 \$
7.48	Surexcavation route 132 à 5+660	18 381.61 \$
7.49	Crédit vérification électrique et installation cartes de détection	- 4 412.74 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le décompte s'avère conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Tetra Tech QI Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement à Construction L.F.G. Inc. du décompte #07 au montant total de 111 279.92 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1476-22.

**RES 23-03-053**

**PAIEMENT DE FACTURES –  
ANALYSE DE L'EAU DE SURFACE  
À L'USINE CREVETTE DU NORD ATLANTIQUE  
DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE AUX NORMES  
DE L'AQUEDUC À L'ANSE-AU-GRIFFON**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour effectuer de la recherche en eau à l'Anse-au-Griffon, il est requis de caractériser toutes les sources d'alimentation en eau de surface possible du secteur;

CONSIDÉRANT QUE la source d'alimentation en eau de surface sélectionnée doit être soumise à un contrôle analytique complet durant deux périodes, soit une de 120 jours et l'autre de 90 jours.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté le laboratoire BSL (maintenant H2Lab inc.) pour effectuer l'analyse des échantillons d'eau prélevés durant ces deux périodes;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les factures suivantes :

Fournisseur applicables)	No facture	Montant (plus les taxes applicables)
H2Lab inc.	87920	120.90 \$
H2Lab inc.	86869	3 119.60 \$
H2Lab inc.	86799	1 938.50 \$
	Total	<u>5 179,00 \$</u>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu, le conseiller Mathieu Denis s'étant retiré des discussions et n'ayant pas voté,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures énumérées ci-dessus à H2Lab inc. pour un total 5 179.00 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt.

**RES 23-03-054**

**DEMANDE D'EXÉCUTION DE TRAVAUX TELUS  
POUR LA REHAUSSE DE FILS – LIEN ROUTIER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire faire un projet de lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rehausse de fils appartenant Telus seront nécessaires pour permettre le passage des pales;

CONSIDÉRANT QUE Telus nous a soumis une demande d'exécution de travaux avec un cout de travaux au montant de 88 881.14 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise la signature de la demande d'exécution de travaux de Telus au montant de 88 881.14 \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil nomme Jean-François Drolet, ing comme signataire de l'entente pour le déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1476-22.

**RES 23-03-055**

**DEMANDE D'EXÉCUTION DE TRAVAUX COGECO  
POUR LA REHAUSSE DE FILS – LIEN ROUTIER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire faire un projet de lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rehausse de fils appartenant Cogeco seront nécessaires pour permettre le passage des pales;

CONSIDÉRANT QUE Cogeco nous a soumis une demande d'exécution de travaux avec un cout de travaux au montant de 68 130.46 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise la signature de la demande d'exécution de travaux de Cogeco au montant de 68 130.46 \$, plus les taxes applicables.

QUE le conseil nomme Jean-François Drolet, ing comme signataire de l'entente pour le déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1476-22.

**RES 23-03-056**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1507-23**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné aux membres du Conseil, lesquels déclarent avoir reçu copie du présent règlement préalablement à son adoption conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1507-23, règlement relatif à la démolition d'immeubles, soit adopté.

**RES 23-03-057**

**AVIS DE MOTION ET  
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT  
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT  
D'UNE SOMME DE 1 574 708 \$ POUR LE REMPLACEMENT  
ET L'ACQUISITION DE VÉHICULES INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière, présente le projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt d'une somme de 1 574 708 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules incendie et fait mention de l'objet du règlement et de sa portée;

L'objet de ce règlement est de procéder au remplacement de véhicules incendie qui ont atteint leur fin de vie utile et aussi d'en acquérir de nouveaux pour améliorer nos opérations lors des interventions. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 491 242.94 \$ sur une période de 15 ans et une somme de 83 465.06 \$ sur une période de 7 ans.

Suivant cette présentation, le conseiller Réal Côté donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant une dépense et un emprunt d'une somme de 1 574 708 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules incendie et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

À 19 h 33, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

**RES 23-03-058**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 33 aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

---

Jean-Michel Noël, président

---

Isabelle Vézina, greffière

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le vendredi 31 mars 2023 à 12h15, à laquelle assistaient la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient absents : le conseiller Mathieu Denis et le conseiller Jean-Michel Noël

Étaient également présents, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 SERVICES MUNICIPAUX
- 2.1 ouverture de soumission - Pavage partiel du chemin d'accès l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé
- 3 questions du public

**RÉS. 23-03-059**

**OUVERTURE DE SOUMISSION -  
PAVAGE PARTIEL DU CHEMIN D'ACCÈS AU HANGAR  
DE L'AÉROPORT MICHEL-POULIOT DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs pour le projet de pavage d'une partie du chemin d'accès au hangar de l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé, soit :

- Pavage Rimouski;
- Eurovia Québec Construction Inc.;
- Entreprises Mont-Sterling;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission soit :

- Eurovia Québec Construction Inc. au montant de 81 155.60 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue respecte nos critères et est jugée conforme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour le pavage partiel du chemin d'accès au hangar de l'aéroport Michel-Pouliot de Gaspé à Eurovia Québec Inc. pour un montant de 81 155.60 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au financement admissible en vertu de l'Entente de contribution non remboursable M-30 entre la Ville de Gaspé et Développement économique Canada pour 90 % et au surplus non affecté pour 10 %.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

À 12h22, la période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance est fermée.

---

Daniel Côté, maire

---

Isabelle Vézina, greffière